

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DE
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{ER} JUIN 2023

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Délibération DC 2023-045

Attribution du marché de travaux de confortement des berges du Doumergal en sécurisation d'une ancienne décharge sauvage

Date de convocation : 26 mai 2023	Liste des délibérations affichées le : xx juin 2023		
Nombre de conseillers en exercice : 84	Présents : 47 à l'ouverture de la séance		
Absents et dépôts de pouvoirs : 6	Excusés : 13	Autres absents : 18	Votants : 53

Présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Jean Claude MICHELOU (Axat), Jean-Pierre ADROIT (Belcaire), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre), Eric ASTIER (Corbieres), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Claire THENARD (Courtauly), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espérazza), Rose-Marie DAROT (Espérazza), Elvire ANDREWS (Espérazza), Dominique BRUCHET (Gincla), Yves ANIORT (Granes), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Yves HUGUET (Le Bousquet), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Olivier FERRIER (Puivert), Pierre CASTEL (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean POLY (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Hervé CHAPUT (Rodome), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Serge BACAVE (Saint Benoit), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Jeanine BOULET (Saint Louis et Parahou), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers), Sylvie BRINGUIER (Val de Lambronne), Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

Procurations : Philippe PARRAUD (Axat) à Jean Claude MICHELOU (Axat), Evelyne GARROS (Chalabre) à Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), François LACROIX (Espezal) à Francis SAVY (Mazuby), Didier PARIS (Fontanes de Sault) à Anthony CHANAUD (Val du Faby), Jean Pierre ESPOSITO (Roquefeuil) à Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens) et Daniel LEFEBVRE (Sonnac sur l'Hers) à Bruno CARBONELL (Chalabre)

Excusés : Alfred VISMARA (Cailla), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jean-Claude PELOFI (Comus), Daniel CALVI (Ginoles), Lydie MUNIER (Joucou), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNERY (Nébias), Jacques MANDRAU (Quillan), Mohamed EL HABCHI (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette) et Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers)

Absents : Christophe PIQUEMAL (Aunat), Lucien RIVIE (Belfort sur Rebenty), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Julie LE MORVAN (Espérazza), Olivier FROMILHAGUE (Espérazza), Gaël SAN MARTIN (Espérazza), Eric COUE (Espérazza), Patrick EMERY (Galinagues), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Honoré GERVAIS (Le Clat), Marie Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Véronique FERNANDEZ (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Jérôme ARTIGUES (Rivel) et Marc RIVALS (Villefort).

Secrétaire de séance : Serge MOUNIÉ

Délibération DC 2023-045

Attribution du marché de Travaux de confortement des berges du Doumergal ancienne décharge sauvage

Les conclusions du rapport d'analyse des offres sont ainsi exposées :

Objet du marché**Marché de Travaux - Confortement des berges du Doumergal en sécurisation d'une ancienne décharge sauvage**

Marché passé en Procédure adaptée (art L2123-1 et s. du Code de la Commande Publique)

Les travaux objet du présent marché portent sur les travaux de mise en sécurité du lit du ravin du Doumergal de la décharge sauvage existante à Puilaurens.

L'objectif vis-à-vis de la décharge sauvage existante est de supprimer en cas de fortes précipitations et donc d'écoulement d'eau dans le ravin du Doumergal que des déchets soient entraînés vers la rivière Aude et ses affluents. Le marché de travaux comporte un seul lot terrassement qui comprend :

- Les installations de chantier ;
- Les travaux de déboisement et de dessouchage complémentaires ;
- Les travaux de terrassement généraux et de tri des déchets ;
- Les travaux de construction d'encrochements de pied de la décharge et de construction d'ouvrages d'entonnement en amont et en aval de la décharge
- Les travaux de construction de fossés de gestion des eaux pluviales en pied de falaise bordant le site de la décharge y compris fourniture et pose de la grave 80-150mm ;
- Les travaux de recalibrage du ravin du Doumergal ;

Le Maître d'Œuvre en charge de la conception, du suivi et du contrôle des travaux est l'entreprise 3Ce représentée par M. Philippe DUBOEUF.

Durée du marché : Les travaux devront être réceptionnés impérativement avant le 1er octobre 2023.

Date envoi publicité et supports concernés :

19/02/2023 - Avis de préinformation - Plateforme de dématérialisation www.e-marchespublics.com , BOAMP et JOUE.

04/05/2023 - Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) - Plateforme de dématérialisation www.e-marchespublics.com et JAL L'Indépendant

Date de la visite sur site des candidats : 17/05/2023 (7 candidats présents)

Date limite de réception des offres : 27/05/2023 à 12h

Date d'ouverture des plis : 30/05/2023

Date de présentation à la commission MAPA pour avis : 01/06/2023

Nombre et liste des candidats ayant remis une offre : 1

<i>Entreprise - Code Postal / Ville</i>
<p style="text-align: center;">CAZAL TP – 11 410 SALLES SUR L'HERS Groupement avec : LYAUDET TP – 63 820 SAINT JULIEN PUY LAVEZE</p>

Il n'y a qu'une offre déposée pour 7 candidats présents à la visite préalable.

L'entreprise satisfait à l'obligation de visite, et se présente en groupement solidaire avec l'entreprise LYAUDET TP.

La candidature est complète et admise à l'analyse.

Jugement des offres proposé***Rappel des critères annoncés dans le règlement de consultation***

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- 1- Prix total des prestations selon la décomposition des prix du marché : 60%

Selon la formule suivante appliquée à chaque type de prix : prix le plus bas / prix de la somme arithmétique pour l'ensemble des prix correspondant à la note sur 60

2- Valeur technique au regard des éléments présentés : 40%

Dont note technique de réalisation des travaux (20), vérification des métrés proposés au CCTP par des plans d'EXE (10), moyens mis en œuvre pour terminer les travaux avant fin septembre 2023 (6), compétences de la personne en charge du dossier (2), et références du candidat en travaux de réhabilitation de décharge (2).

Notes pondérées proposées pour les offres des candidats :

Candidat	Montant HT	Note prix /60	Note qualité technique /40	Note globale	Classement
CAZAL TP	373 250,00 €	60,00	34,00	94,00	1

L'offre est 17.2% en dessous du budget alloué par la collectivité, et inférieure de 8.1% par rapport à l'estimation du maître d'œuvre ;

Cette proposition offre toutes les garanties de réussite du chantier (moyens matériels et personnels adaptés) et une construction conforme au CCTP et aux résultats de l'étude hydraulique pour ce qui concerne une protection de la décharge du Doumergal pour une crue Q50 dans le ravin.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions du Code de la Commande Publique,

Vu l'avis de la commission MAPA du 01/06/2023,

Vu le rapport d'analyse des offres présenté,

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	47	Suffrages exprimés	53
Retraits avant vote	0	Pour	53
Abstentions	0	Contre	0

DECIDE :

Article 1 : Le marché de travaux de confortement des berges du Doumergal en sécurisation d'une ancienne décharge sauvage est attribué au groupement solidaire CAZAL TP - LYAUDET TP, pour un montant de 373 250,00 € HT ;

Article 2 : Le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution du marché.

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 07.06.2023
- ❖ et de sa publication le 07.06.2023

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-011-200043776-20230601-DC_2023_045